

Arrondissement
de Ribeauvillé

Compte rendu du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

Elus : 15
En fonction : 15
Présents : 13

Séance du 6 juillet 2010

sous la présidence de Monsieur Hugues SPENLEHAUER, Maire

Etaient présents :

Monsieur SPENLEHAUER Hugues, Maire, Monsieur FRANTZ Hervé, Monsieur ZIRGEL Jean-Jacques, Monsieur KLEINDIENST Alain, adjoints, Madame FONNE Eve, Madame ECKERT Arlette, Monsieur SCHEIDECKER Philippe, Madame OSTER Fanny, Monsieur WALTSBURGER Dominique, Monsieur BERGER Olivier, Monsieur WURTZ Christian, Madame SIEGLER Marie-France et Monsieur HERRSCHER Jean-Michel, conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur BURGHART Jean-Claude à Madame OSTER Fanny
Monsieur LEIB Gilbert à Monsieur WALTSBURGER Dominique

Secrétaire de séance :

Madame Martine OTTERMANN, Secrétaire de Mairie

POINT N°1

Approbation du compte rendu de la séance du 4 mai 2010

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la séance du 4 mai 2010.

Après délibération, le compte rendu est adopté avec **13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.**

POINT N°2

Approbation du compte rendu de la séance du 1er juin 2010

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la séance du 1^{er} juin 2010.

Après délibération, le compte rendu est adopté avec **13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.**

POINT N° 3

Retrait des délégations au 1^{er} adjoint – Décision du Conseil Municipal sur le maintien de l'élu dans ses fonctions d'adjoint au Maire

Par arrêté du 26 mai 2010, Monsieur le Maire a retiré la délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé FRANTZ, 1^{er} Adjoint au Maire.

Conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales – alinéa 3 – "Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions."

Sur proposition de Monsieur le Maire, toutes les opérations de vote se dérouleront à bulletin secret.

Le bureau de vote est ainsi constitué :

- Monsieur Hugues SPENLEHAUER, Maire, Président
- Monsieur Olivier BERGER, Conseiller Municipal, Secrétaire
- Monsieur Alain KLEINDIENST, Adjoint au Maire, Assesseur
- Madame Eve FONNE, Conseillère Municipale, Assesseur

Les bulletins de vote d'un modèle uniforme fourni par la Mairie, seront déposés dans le réceptacle prévu à cet effet.

Il est immédiatement procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Après le vote du dernier conseiller et avant de procéder au dépouillement, Monsieur Hervé FRANTZ sollicite la parole pour exposer son point de vue sur la décision qui lui vaut la remise en cause de ses fonctions.

A l'issue de son intervention, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin :

Présents :	13
Pouvoir(s) :	2
Abstention(s) :	0
Votants :	15
Bulletin(s) blanc(s) :	6
Bulletin(s) nul(s) :	0
Oui :	3
Non :	6

le 1^{er} adjoint, Monsieur Hervé FRANTZ, n'est pas maintenu dans ses fonctions.

POINT N°4

Election d'un adjoint au Maire (le cas échéant)

Le Conseil Municipal n'ayant pas souhaité maintenir le 1^{er} adjoint dans ses fonctions, a le choix entre deux solutions :

- réduire le nombre de postes d'adjoints,
- ou pourvoir le siège de l'adjoint devenu vacant par l'élection au scrutin secret d'un nouvel adjoint.

1. Détermination du nombre d'adjoints

En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la Commune peut disposer de quatre adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. En application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour de trois adjoints.

Au vu de ces éléments, il est procédé à un premier vote pour déterminer le nombre d'adjoints au Maire de la Commune.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin :

Présents :	13
Pouvoir(s) :	2
Abstention(s) :	0
Votants :	15
Bulletin(s) blanc(s) :	1
Bulletin(s) nul(s) :	0
Deux adjoints :	7
Trois adjoints :	7

la décision n'est pas acquise, il y a égalité. Il est immédiatement procédé à un nouveau tour de scrutin.

Au terme du 2e tour de scrutin :

Présents :	13
Pouvoir(s) :	2
Abstention(s) :	0
Votants :	15
Bulletin(s) blanc(s) :	0
Bulletin(s) nul(s) :	0
Deux adjoints :	7
Trois adjoints :	8

la décision est acquise par 8 voix contre 7. Le nombre d'adjoints au Maire est maintenu à trois.

2. Détermination des rangs

Compte tenu de la décision qui précède, Monsieur le Maire propose, par un second vote, de modifier l'ordre du tableau des adjoints comme suit :

- 1^{er} adjoint : Monsieur Alain KLEINDIENST
- 2^e adjoint : Monsieur Jean-Jacques ZIRGEL
- 3^e adjoint : Siège vacant à pourvoir

Au terme du 1^{er} tour de scrutin :

Présents :	13
Pouvoir(s) :	2
Abstention(s) :	0
Votants :	15
Bulletin(s) blanc(s) :	4
Bulletin(s) nul(s) :	0
Oui :	10
Non :	1

le nouvel ordre du tableau des adjoints est adopté par 10 voix pour et 1 voix contre.

3. Election du 3^e adjoint

Il est alors procédé à l'élection du nouvel adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, à la majorité relative au 3^e tour.

S'est porté candidat : Monsieur Jean-Michel HERRSCHER.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats ont été les suivants :

Présents :	13
Pouvoir(s) :	2
Abstention(s) :	0
Votants :	15
Bulletin(s) blanc(s) :	4
Bulletin(s) nul(s) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Monsieur Jean-Michel HERRSCHER ayant obtenu 11 voix dès le premier tour de scrutin, a été proclamé 3^e adjoint et immédiatement installé.

Monsieur Hervé FRANTZ quitte la séance à 21 heures.

POINT N° 5

Ecole – Remplacement des volets

Monsieur le Maire rappelle :

A l'issue de la visite effectuée sur site, il a été constaté qu'une rénovation des volets en place s'avérerait trop coûteuse compte tenu de leur état et de leur durée de vie. Il a par conséquent été décidé de les remplacer par des volets battants en aluminium.

La première consultation sur devis avait donné les résultats suivants :

- 13 137.33 € HT pour l'entreprise HEIDRICH de Sélestat (67600),
- 16 160.23 € HT pour l'entreprise LUCARNE de Guémar (68970).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en séance le 4 mai dernier, avait unanimement décidé de reporter ce point pour complément d'information.

A ce jour, une troisième offre est arrivée en Mairie, établie par les établissements ANGOT de Wintzenheim (68920) pour un montant de 14 494.00 € HT, accompagnée du modèle de volet proposé, à soumettre à l'examen des conseillers pour juger de la qualité de l'aluminium et de la solidité des gonds et fixations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- retient l'offre de l'entreprise ANGOT pour un montant de 14 494.00 € HT,
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,
- dit que les crédits seront prélevés à l'article 21312 du budget primitif 2010.

POINT N° 6

Réservoirs du Mandelberg et de Mittelwihr Haut – Convention d'entretien des abords

Monsieur le Maire présente le projet de convention entre le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Beblenheim (SIAEP) et Environs et la Commune de Mittelwihr qui a pour objet l'entretien des abords des réservoirs du Mandelberg et de Mittelwihr Haut.

La mission de la Commune consiste à :

- assurer les travaux de tonte, fauche et débroussaillage, deux fois par an en juin et en septembre aux abords desdits réservoirs ;
- transmettre au SIAEP, un récapitulatif des travaux effectués mentionnant la date d'intervention et le type de travaux réalisés.

En contrepartie, le Comité Syndical, réuni le 29 avril 2010, a fixé la participation du SIAEP pour 2010, à 300 € par réservoir entretenu, soit 600 € au total pour la part revenant à la Commune de Mittelwihr.

Cet engagement doit être matérialisé par une convention qui prendra effet à la date de signature et expirera le 31 décembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- approuve la convention proposée par le SIAEP,
- autorise le Maire à engager toutes démarches propres à en assurer l'exécution.

POINT N° 7

Chasse – Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier

Monsieur Dominique WALTSBURGER quitte la séance à 21h 15.

Sur proposition et rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**,

- approuve la candidature de Monsieur Claude GEISSLER domicilié 4 Rue Etroite à Wettolsheim (68920) et le désigne en qualité d'estimateur des dégâts de gibier (autres que sangliers) pour la période de location de la chasse (2006-2015) restant à courir et s'arrêtant au 1^{er} février 2015.

POINT N° 8

Etude hydraulique du Hagelgraben

Messieurs Hervé FRANTZ et Dominique WALTSBURGER rejoignent l'assemblée à 21h20.

Monsieur le Maire présente l'étude réalisée mi-juin 2010 par le Service Aménagement des Rivières du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec **14 voix POUR, et 1 ABSTENTION**,

- autorise le Maire à procéder à une nouvelle consultation avec une substantielle modification du cahier des charges.

DIVERS

- Déclaration(s) d'intention d'aliéner
- Concours maisons fleuries – Représentation extérieure
- Concours maisons fleuries – Tournée de Mittelwihr au départ de la Mairie, le vendredi 6 août 2010 à partir de 9 heures
- Bilan forestier 2009
- Regroupement Pédagogique Intercommunal de Mittelwihr (RPI), Bennwihr et Zellenberg – Carte scolaire 2010-2011 – Répartition des effectifs –
A la suite d'une fermeture de classe prévue à Bennwihr, la coordonnatrice du RPI préconise le regroupement des maternelles à Bennwihr. Consultée à ce sujet, la Commune de Mittelwihr, opposée à ce regroupement, informera la coordonnatrice et l'Inspecteur d'Académie de son souhait de maintenir une classe maternelle dans ses locaux.
- Ecoles élémentaire et maternelle – Organisation du verre de l'amitié pour le départ de Céline HIRTZ et Isabelle AUBRIOT
- Date du prochain Conseil Municipal : mardi 7 septembre 2010